

Conseil général de Val Terbi du 17 juin 2025

REPONSE A LA QUESTION ORALE : ETUDE DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DE LA ROUTE CANTONALE

« Cette question qui me donne l'occasion d'éclaircir encore une fois certains points :

Le Conseil communal se fait conseiller dans ses démarches par la Commission des travaux publics, le SIN et des professionnels de la sécurité routière. Il s'est avéré que dans la configuration de la route cantonale devant l'école primaire, la solution d'un îlot est la meilleure solution. Il rend attentif à tout moment chaque participant à la circulation routière qu'il doit être particulièrement prudent à cet endroit-là. Un excès de vitesse est rendu très difficilement réalisable par cette mesure. Les arrêts de bus proches obligent de toute façon les cars postaux de s'arrêter ou de ralentir.

Nous nous sommes encore une fois renseignés auprès du SIN et aussi auprès de la commune de Courrendlin, si une installation avec un ralentisseur temporaire est envisageable et concluante à cet endroit.

Celui à Courrendlin a été accordé dans le cadre du chantier de l'A16 quand il y avait 11'000 véhicules par jour qui traversait ce village, contre 4'700 qui partent de Vicques direction Reclaine. Aujourd'hui, cette installation est entièrement à la charge de la Commune et le SIN n'accorderait pas une telle installation pour Vicques, il en a d'ailleurs refusé une à Alle l'année passée.

Plusieurs problèmes de sécurité se posent : Quand le signal ne fonctionne pas, les piétons ne se rendent pas compte que la vitesse n'est pas réduite à 30km/h.

Ce signal sensibilise les automobilistes et réduit la vitesse de ces derniers à des heures précises et informe que, lorsque le signal fonctionne, il y a probablement des écoliers sur le passage.

Quand le signal n'est pas en marche les automobilistes font donc moins attention, ce qui veut dire qu'il y a un risque accru pour les piétons.

Un passage piéton donne la priorité aux piétons, ils sont réalisés en respectant plusieurs critères comme, par exemple, un nombre important de piétons ou la proximité d'une école.

Partout où un passage piéton est visible, les automobilistes doivent faire attention aux piétons et adapter leur manière de rouler, que ce soit à 30km/h ou à 50km/h.

Beaucoup d'automobilistes interprètent ce signal, quand le signal est allumé et que la vitesse est à 30km/h il y a des écoliers, quand le signal n'est pas allumé il n'y en a pas, ils font donc moins attention, c'est un risque important.

En conclusion, on peut dire que la pose d'une réduction de vitesse temporaire à 30km/h pose plus de problèmes qu'elle n'en résout ».

Elisabeth Dennert